

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 19 septembre 2017, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M ^{me} Manon Villeneuve,	vice-présidente
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M ^{me} Annie Taillon,	commissaire-parent

les membres du comité exécutif et formant quorum. M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale, M. René Brisson, directeur général adjoint, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M. Sébastien Tardif, directeur général adjoint sont présents. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M. Martin Reid et M^{me} Martine Renaud ont motivé leur absence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 18 h 30.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1869/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 août 2017.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1870/SSGC)

M^{me} Lison Girard, commissaire, PROPOSE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 août 2017.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCE-1871/SSGC)

M^{me} Lison Girard, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Autorisation à intenter des procédures judiciaires - recours collectif;
8. Réaménagement du secteur mécanique automobile et ferblanterie au Centre d'études professionnelles Saint-Jérôme (CEP);
9. Achat d'un autobus électrique neuf modèle e-Lion pour le Centre de formation du transport routier de Saint-Jérôme (CFTR);
10. Questions diverses;
11. Levée de l'assemblée.

Le président est autorisé à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

AUTORISATION À INTENTER DES PROCÉDURES JUDICIAIRES - RECOURS COLLECTIF (RCE-1872/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN), à l'instar de 68 autres commissions scolaires, fait actuellement face à un recours collectif relativement aux frais chargés aux parents, le tout tel qu'il appert plus amplement du dossier de Cour portant le numéro 150-06-000007-138 dans le district judiciaire de Chicoutimi;

CONSIDÉRANT QUE l'assureur au risque de la commission scolaire (ci-après désigné Intact), en tout temps pertinent, a formellement signifié à la commission scolaire sa position de négation de couverture dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE l'étude et l'analyse effectuées révèlent que la position prise par Intact au chapitre de la couverture d'assurance dans ce dossier est sérieusement contestable;

CONSIDÉRANT, à la lumière de ce qui précède et de l'importante exposition économique de la commission scolaire dans ce dossier, qu'il est dans l'intérêt supérieur de la commission scolaire d'intenter contre Intact tous les recours judiciaires appropriés afin de forcer Intact à exécuter l'ensemble de ses obligations contractuelles vis-à-vis la commission scolaire, et ce, dans les meilleurs délais;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, d'autoriser l'institution de tous les recours judiciaires appropriés contre Intact afin de forcer ce dernier à exécuter l'ensemble de ses obligations contractuelles vis-à-vis la commission scolaire en lien avec le recours collectif institué dans le dossier judiciaire portant le numéro 150-06-000007-138.

Adopté

RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR MÉCANIQUE AUTOMOBILE ET FERBLANTERIE AU CENTRE D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES SAINT-JÉRÔME (CEP) (RCE-1873/SRM)

ATTENDU QUE la firme Le Groupe Coursol Miron Tremblay L'Écuyer Birtz Bastien Beaudoin Laforest (CMTLBBBLA) architectes a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 17380-002) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 31 août 2017 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Les Constructions Gaétan Cadieux inc. de Saint-Jérôme, au montant forfaitaire de 968 450 \$ (avant les taxes), a été jugée la plus basse conforme pour effectuer les travaux;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 1^{er} septembre 2017;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lison Girard, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de réaménagement du secteur mécanique automobile et ferblanterie au CEP à l'entreprise Les Constructions Gaétan Cadieux inc. de Saint-Jérôme, au montant forfaitaire de 968 450 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

ACHAT D'UN AUTOBUS ÉLECTRIQUE NEUF MODÈLE E-LION POUR LE CENTRE DE FORMATION DU TRANSPORT ROUTIER DE SAINT-JÉRÔME (CFTR) (RCE-1874/SRM)

ATTENDU QUE le CFTR souhaite enseigner cette nouvelle technologie;

ATTENDU QUE le CFTR souhaite se prévaloir du programme de soutien au déploiement des autobus scolaires électriques au Québec;

ATTENDU QUE le CFTR souhaite participer à la lutte aux changements climatiques;

ATTENDU QUE La Compagnie Électrique Lion est la seule entreprise reconnue par le gouvernement du Québec pour l'octroi d'une subvention;

ATTENDU la recommandation des dirigeants du CFTR;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire :

- A) D'autoriser l'achat d'un autobus scolaire électrique modèle e-Lion, entièrement électrique (capacité de la batterie 78kWh), année 2018, à La Compagnie Électrique Lion de Saint-Jérôme, au montant de 199 180 \$ avant les taxes.
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

QUESTIONS DIVERSES

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (RCE-1875/SSGC)

M^{me} Lison Girard, commissaire, **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 18 h 45.

Adopté

Président

Secrétaire